Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260402-DE_030_2026-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX

Délibération n°30-2026

Nombres de conseiller	**19**	L'an deux mille vingt-six,
En exercice :	**19**	Le 2 avril,
Présents :	**16**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment
Votants :	**19**	convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Aline HOFER FAVRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Brigitte FLEURY - Jean-Pierre SZWED Patricia ALTHERR – Fabien BELOTTI – Françoise SUDAN – Yoann FURNON - Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Francesca DONELLI – Emmanuelle BELOTTI - Rosalie ALTHERR Clément DOGLIANI – Christian JOLIE - Sandrine BAERISWYL - Damien LAURENCOT

Excusés ayant donné procuration : Martial MEDA donne procuration à Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Anthony SERRA donne procuration à Aline HOFER FAVRE Corentin RINALDI donne procuration à Jean-Pierre SZWED

Secrétaires de séance : Patricia ALTHERR et Michel PETER

Objet : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, instituant dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID),
Vu l'article L. 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de commissaires et de suppléants en nombre égal, charge ensuite à la direction départementale des finances publiques de les désigner,
Le nombre de commissaires dépend de la population de la commune. Pour les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de six commissaires ainsi que le Maire qui sera présidente.

Les commissaires doivent réunir un certain nombre de critères pour être désignés :
- Etre de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Etre âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
- Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les six commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil municipal. La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter vingt-quatre noms pour les communes de moins de 2000 habitants (douze titulaires, douze suppléants).

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260402-DE_030_2026-DE

La CCID se réunit au moins une fois par an. Elle a pour mission :

- elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale,
- elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale la liste des locaux de référence retenus pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile,
- elle détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants.
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, le Conseil municipal doit dresser une liste de vingt-quatre noms selon les conditions sus énoncées. En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations en vue de les remplacer.

Il est proposé au Conseil municipal de dresser la liste des commissaires ci-dessous.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** des membres présents et représentés :

- de dresser la liste des commissaires présentés en annexe
- d'approuver la nomination des membres titulaires et suppléants inscrits dans la liste de présentation en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 2 avril 2026

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX
DÉPARTEMENT DE L'AIN

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération à compter de sa transmission en Sous-préfecture,
affichée le

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260402-DE_030_2026-DE

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
PETER	Michel	FLEURY	Brigitte
ALTHERR	Patricia	SZWED	Jean-Pierre
BELOTTI	Fabien	MEDA	Martial
SUDAN	Françoise	CAJARAVILLE ORTIGUEIRA	Raquel
FURNON	Yoann	DONELLI	Francesca
BAERISWYL	Sandrine	LAURENCOT	Damien
HOFER	Roger	GAY	Jean-Luc
GENDRA	Bernadette	FURNON	Pascal
DURAFFOUR	Michel	BLAZER BELTRAN	Jocelyne
ROY	Guy	DUMARCEY	Jocelyne
BAERISWYL	Philippe	TRUCHET	Jean-Jacques
BONATO	Charles	LOVENJAK	Stéphanie